

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale DU 2 FEVRIER 2019

Présents (38) : Marie-Hélène Blanchet, Michel Cacouros, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Estelle Cronnier, Muriel Debié, Nathalie Delierneux, Olivier Delouis, Vincent Déroche, Jannic Durand, Christian Förstel, Jean-Luc Fournet, Thierry Ganchou, Jean-Pierre Grémois, Anna Lampadaridi, Delphine Lauritzen, Élisabeth Malamut, Stavros Lazaris, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Charis Messis, Sophie Métivier, Brigitte Mondrain, Cécile Morrisson, Dan Muresan, Andreas Nicolaïdès, Paolo Odorico, Catherine Otten, Annick Peters-Custot, Brigitte Pitarakis, Dubravka Preradovic, Vincent Puech, Ioanna Rapti, Guillaume Saint-Guillain, Georges Sidéris, Alessio Sopracasa, Raphaëlle Ziadé.

Représentés à jour de leurs cotisations (9) : Raúl Estangüi Gómez, Michael Featherstone, Dorotea Giovannoni, Catherine Jolivet-Lévy, Dominic Moreau, Arietta Papaconstantinou, Hélène Rochard, Filippo Ronconi, Giovanni Stranieri.

Nombre de votants : 47.

La séance est ouverte à 10h33, le quorum étant atteint : sur les 47 membres du Comité à jour de leur cotisation, 47 sont présents ou représentés.

Le Président salue et remercie les collègues qui se sont déplacés nombreux pour cette Assemblée générale qui suit l'Assemblée Générale Inter-Congrès de l'AIEB, tenue à Athènes en septembre 2018. Il remercie chaleureusement Eric de Chassey d'avoir bien voulu permettre au CFEB de profiter de l'auditorium de l'INHA, Lies Sadou, responsable de l'auditorium, et Hervé Le Dorlot, qui assure pour ce matin la régie. Il remercie également Vincent Déroche et Raphaëlle Ziadé pour leur aide apportée à la préparation du pot convivial qui réunira les collègues après l'AG, avant la visite proposée de l'exposition Campana au Louvre.

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale du 10 février 2018

Le Président demande s'il y a des observations des membres du Comité sur le procès-verbal. Il n'y en a pas. L'approbation du procès-verbal est mise au vote, adoptée à l'unanimité des votants.

2. Rapport moral du Président du Comité

Le Président tient à remercier les membres du Bureau du Comité qui, avec lui, assurent au jour le jour la vie et la cohésion du Comité : Vincent Puech, le trésorier, et son adjoint Guillaume Saint-Guillain, qui ont œuvré à la saine gestion de nos finances ; et Annick Peters-Custot, la Secrétaire, qui diffuse les informations et est également, depuis 5 ans, la secrétaire de séance des Assemblées générales de l'AIEB.

Le Président rappelle ensuite la mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis la dernière AG : notre collègue de l'université de Toulouse-Le Mirail, Alain Ducellier, décédé en septembre 2018 et, sans pouvoir tous les citer, plusieurs collègues étrangers parmi les plus liés aux byzantinistes français : David Jacoby, Semavi Eyice, Elisabeth Zachariadou. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le Président passe ensuite au bilan des activités du Comité : il évoque le travail du trésorier, Vincent Puech, travail qui sera exposé plus en détails au moment du rapport financier ; la refonte du site du Comité, permise par l'activité d'Olivier Delouis et Fabien Tessier à partir de 2017, que le Président remercie chaleureusement au nom de l'Assemblée ; la participation d'Annick Peters-Custot à la rédaction mensuelle de la Newsletter, au sein de la « Commission Développement » de l'AIEB, ainsi qu'à celle de l'Assemblée générale Inter-Congrès de septembre 2018.

Le Président en vient au point le plus important cette année, la participation du Comité, par l'intermédiaire de son Président et de sa secrétaire, à l'Assemblée générale Inter-Congrès d'Athènes, le 22 septembre 2018, dans la perspective de la préparation du futur Congrès international, à Istanbul, du 23 au 28 août 2021, avec pour thème général : « Byzance. Pont entre les mondes ».

Le Comité organisateur avait demandé à chaque comité national de lui transmettre la liste des propositions de tables rondes, au nombre maximum de 10 par comité national, avant le 22 juin 2018 – chose faite, pour le CFEB, le 14 juin. On rappellera que l'Assemblée générale du CFEB avait, en février 2018, donné au Bureau le mandat de défendre, à nouveau, l'idée d'une séance plénière consacrée au Patrimoine.

Le Président rappelle les faits, que beaucoup connaissent déjà : le Bureau a choisi de transmettre toutes les propositions présentées sous la bannière du CFEB, soit 14 au total, et a demandé au Bureau de l'AIEB de pouvoir discuter à Athènes la proposition d'une séance plénière patrimoine. La veille de l'Assemblée Inter-Congrès, nous avons reçu la liste des tables rondes retenues par le Comité organisateur : 7 (sur les 58 que contenait le programme) – et, on y reviendra, 8 sur 64 désormais. Durant l'AG inter-Congrès, le Bureau de l'AIEB a renvoyé la proposition française de la séance plénière patrimoine, soutenue par d'autres comités nationaux, aux calendes grecques. Le 12 octobre, les organisateurs des tables rondes promues par le CFEB ont été réunis par le Président, au Louvre – tables rondes retenues, tables rondes rejetées et renvoyées à une forme un peu hybride de « sessions thématiques de communications libres » – afin de voir avec eux quelles suites donner à cette affaire.

Le Président expose ensuite les interrogations que l'AG Inter-Congrès d'Athènes a soulevées parmi plusieurs représentants de comités nationaux, sur la démocratie des procédures, tant dans la création de nouvelles commissions que dans le processus de composition du programme des congrès internationaux. Ces questions ont amené le comité organisateur et le Bureau de l'AIEB à intégrer des tables rondes supplémentaires (et c'est ainsi que le CFEB soutient désormais 8 tables rondes du Congrès) mais elles ont surtout entraîné, à l'initiative du Comité du Vatican et du Comité italien, une réaction de plusieurs représentants de comités nationaux (allemand, belge, italien, argentin, français et du Vatican) sous forme d'une lettre adressée au Président de l'AIEB, John Haldon, et au Comité organisateur. Une réponse de John Haldon a été reçue au 1^{er} décembre 2018. Le Comité turc avait envoyé dès novembre un correctif au programme, tenant compte partiellement des avis prononcés publiquement durant l'AG Inter-Congrès.

3. Rapport financier (voir document joint)

Vincent Puech, le Trésorier du Comité, expose l'état des comptes du Comité. Les dépenses sont liées aux cotisations à l'AIEB (avec un rattrapage de l'année précédente), aux frais de fonctionnement du Bureau (frais de la Secrétaire pour Athènes), à la subvention à l'Association des Étudiants du Monde Byzantin (avec là aussi rattrapage de l'année passée, soit 1000 €), à la cotisation au Collège de France pour l'hébergement du Comité et à l'hébergement du site internet.

Une discussion s'engage sur la proposition, émise par Cécile Morrisson, de confier les réserves du CFEB à un autre placement que le Livret A, dont le rendement est devenu, en réalité, négatif. L'effort pour trouver une solution plus rentable paraît à beaucoup disproportionné par rapport aux gains à en recevoir.

À l'invitation du Président, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes.

4. Fixation de la cotisation annuelle

Le bureau propose de ne pas augmenter la cotisation, et de la maintenir donc à 40 €. Cette proposition est bien reçue par l'Assemblée générale, qui l'approuve immédiatement.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité le quitus au Trésorier.

5. Élection de nouveaux membres

Les candidatures sont présentées par la Secrétaire, Annick Peters-Custot, qui rappelle que les statuts et le règlement intérieur définissent désormais deux catégories de membres : les membres à part entière, exerçant ou ayant exercé dans des institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche, de conservation patrimoniale et archivistique français ; et les membres correspondants, ou associés, qui effectuent ou ont effectué des recherches sur le monde byzantin, mais sont dans d'autres situations professionnelles.

Annick Peters-Custot rappelle également que les procédures ont été fixées dans le marbre : les candidatures doivent être soutenues par deux parrainages écrits produits par des membres du CFEB à jour de leurs cotisations, et parvenant au secrétaire du CFEB au moins 15 jours avant la date de l'AG. De ce point de vue, la plupart des candidatures qui sont parvenues cette année à la Secrétaire ne seraient pas recevables.

Quoi qu'il en soit, le CFEB a reçu la candidature, comme membres à part entière, de :

- Brendan Oswald (mais une seule lettre de parrainage a été reçue)
- Jean-Michel Spieser (sans parrainage mais c'est un cas spécial de retour d'un collègue connu de tous)

Et, dans la catégorie des « membres correspondants » (ou « associés »), de :

- René Bondoux, parrainé par Jean-Pierre Grémois et Jean-Claude Cheynet.
- Florence Sampsonis (parrainée par Jean-Marie Martin et Vincent Déroche)
- Matthieu Couderc (parrainé par Raul Estanguí Gomez et Marie-Hélène Blanchet).

Une discussion s'engage sur le statut de membre associé, tel qu'il a été défini par le règlement intérieur. En effet, cette catégorie de « membre associé » avait été créée pour bénéficier à des collègues membres d'autres comités nationaux mais qui, pour des raisons diverses, auraient légitimement souhaité être associés au Comité français. Or la rédaction du règlement intérieur induit à tort une différenciation *de facto* entre collègues, en fonction de leur statut professionnel (c'est-à-dire selon leur statut de membre statutaire d'une institution d'enseignement supérieur, de recherche, de conservation), qui ne reflète pas l'importance et l'intérêt de leurs activités de recherche sur le monde byzantin. Michel Kaplan estime que c'est l'obtention d'une thèse qui devrait être le critère majeur, mais Georges Sidéris rappelle la part considérable et croissante de la recherche en histoire effectuée par des collègues qui ne sont pas en poste statutaire dans le Supérieur, et dont certains n'ont pas le titre de docteur. Tout le monde s'accorde à penser que la rédaction du règlement intérieur manque les objectifs qui avaient été fixés. Le Bureau et l'Assemblée discutent donc d'une modification du règlement intérieur (que le Bureau, qui était devenu progressivement conscient du problème, voulait introduire de toute façon dans les « Questions diverses »), ce qui aboutit aux propositions suivantes :

- Sur la catégorie des membres de plein droit : la formulation précédente

Art. 1. *Le titre 3 des Statuts du CFEB est précisé par les dispositions ci-après :*

- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit en présenter la demande écrite au Bureau du CFEB au moins 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle. Cette demande doit être soutenue par le parrainage écrit de deux membres du CFEB à jour de leurs cotisations.
- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit exercer ou avoir exercé dans des institutions de recherche, d'enseignement supérieur ou de conservation françaises, soit en France soit à l'étranger.

Devient :

Art. 1. *Le titre 3 des Statuts du CFEB est précisé par les dispositions ci-après :*

- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit en présenter la demande écrite au Bureau du CFEB au moins 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle. Cette demande doit être soutenue par le parrainage écrit de deux membres du CFEB à jour de leurs cotisations.
- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit exercer ou avoir exercé dans des institutions de recherche, d'enseignement supérieur ou de conservation françaises, soit en France soit à l'étranger ; **ou bien être titulaire d'une thèse, de l'équivalent d'une thèse, ou présenter des travaux de recherches sur le monde byzantin jugés suffisants par l'Assemblée générale.**

Cette première modification est soumise au vote de l'Assemblée général, qui l'adopte à l'unanimité.

- Sur la catégorie des membres « associés » : la précédente formulation

Peuvent être admis en qualité d'associé correspondant des chercheurs et spécialistes des disciplines qui concernent le monde byzantin mais qui ne sont pas en poste dans des institutions de recherche, d'enseignement supérieur ou de conservation françaises.

Devient :

Peut être admis en qualité d'associé correspondant toute personne remplissant les mêmes conditions et rattachée à une institution étrangère.

Là encore cette proposition, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

L'article 1 du règlement intérieur du CFEB devient donc :

Art. 1. *Le titre 3 des Statuts du CFEB est précisé par les dispositions ci-après :*

- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit en présenter la demande écrite au Bureau du CFEB au moins 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle. Cette

demande doit être soutenue par le parrainage écrit de deux membres du CFEB à jour de leurs cotisations.

- Tout candidat au statut de membre de plein droit doit exercer ou avoir exercé dans des institutions de recherche, d'enseignement supérieur ou de conservation françaises, soit en France soit à l'étranger ; ou bien être titulaire d'une thèse, de l'équivalent d'une thèse, ou présenter des travaux de recherches sur le monde byzantin jugés suffisants par l'Assemblée générale.
- Peut être admis en qualité d'associé correspondant toute personne remplissant les mêmes conditions et rattachée à une institution étrangère. Les candidats à ce statut doivent en présenter la demande écrite au Bureau du CFEB au moins 15 jours avant l'Assemblée générale annuelle. Cette demande doit être soutenue par le parrainage écrit de deux membres du CFEB à jour de leurs cotisations, et elle est soumise au vote à bulletin secret de l'Assemblée générale. Les membres correspondants ne paient pas de cotisation annuelle et ne disposent pas de droit de vote. En revanche, ils sont destinataires des informations diffusées par le Bureau du Comité. Leurs noms, titres et qualités figurent sur le site du Comité sous la rubrique « associés correspondants ».

On reprend donc le processus d'élection des nouveaux membres, désormais tous admis dans la catégorie de membres de plein droit. La Secrétaire demande aux parrains présents de présenter les candidats dont ils soutiennent l'élection. Il s'ensuit une élection à bulletin secret sur la liste des candidats, qui aboutit à une approbation à l'unanimité moins une voix.

J.-L. Fournet expose que le scrutin de liste n'a pas grand sens, et qu'il faudrait que les demandes, CV et lettres de parrainage des candidats soient désormais transmis avant l'Assemblée générale aux membres du CFEB, afin que le vote sur leur admission soit réellement éclairé. La Secrétaire en convient, mais explique que tant que les candidats et les parrains ne respecteront pas les normes édictées dans le règlement intérieur, et notamment l'obligation d'une déclaration de candidature et de parrainages écrits au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée générale (date limite rappelée sur les convocations), un tel processus ne sera malheureusement pas possible.

6. Informations sur le site web du CFEB

À l'invitation du Président, Olivier Delouis vient présenter les nouveautés relatives au site cfeb.org et dont certaines ont déjà été exposées dans un mail diffusé par la Secrétaire. Trois points en particulier sont évoqués :

D'une part, l'ajout d'un inventaire des thèses, qu'il conviendra évidemment de maintenir à jour, ce qui est de la responsabilité des directeurs de thèse. On prie de préciser, pour chaque doctorant, la date de première inscription en thèse.

Second point, la diffusion de l'information. Olivier Delouis présente le nouveau calendrier des événements et activités sur le site du CFEB. Il ne s'agit bien entendu pas d'afficher les séminaires récurrents des uns et des autres, mais de faire état des événements plus exceptionnels : professeurs invités, colloques et journées d'études. L'ensemble produit un effet d'affichage positif des activités des membres du CFEB, et permet de se tenir au courant, semaine après semaine, des événements. La mise en place de calendrier n'induit pas de modification de la part des collègues : le calendrier sera nourri par Olivier Delouis au fur et à mesure de la réception des informations. Il suffit seulement de le mettre en copie lorsqu'on envoie une information pour diffusion à la Secrétaire (olivier.delouis@college-de-france.fr).

Enfin, le 3e point concerne la bibliographie des membres du CFEB, sur Zotero. Olivier Delouis précise que cette modification n'est pas obligatoire, et que les notices individuelles en format word et pdf sont toujours en ligne pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec Zotero ou se

refusent à en profiter. Certes, la mise à jour des fiches bibliographiques ajoute un travail supplémentaire pour Olivier Delouis, à qui il faut continuer de transmettre une fiche à jour – annuellement – mais cela reste possible.

Les questions sont ouvertes : elles abordent d’abord la question de la confusion entre auteur et éditeur scientifique : les productions des collègues qui ont contribué dans un volume dirigé par X, apparaissent dans la bibliographie de X. Le problème est en cours de résolution. Il atteste que nos processus vont plus vite que ceux des développeurs.

Guillaume Saint-Guillain propose une présentation plus aérée des titres. Toutefois, cela rend la liste moins lisible lorsqu’on consulte des bibliographies sur téléphone.

Raphaëlle Ziadé souligne que la nouvelle présentation restreint chaque membre du CFEB à sa seule bibliographie, à l’exclusion de son parcours, de sa carrière, et de ses autres activités professionnelles. Olivier Delouis répond qu’on est parti du principe que les membres du CFEB disposaient de pages de présentation exposant ces éléments au sein de leurs institutions de rattachement (université, laboratoire, et équivalents), ce qui permettait d’en dispenser le site du CFEB.

Ioanna Rapti propose d’ajouter, aux thèses en cours, les thèses récemment soutenues (dans les 5 dernières années). C’est parfaitement possible, il revient à chaque directeur d’en faire l’inventaire.

Les questions étant épuisées sur ce sujet, Olivier Delouis est remercié par le bureau et l’assemblée.

7. Informations concernant le Congrès d'Istanbul

Les éléments nouveaux sont peu nombreux. Le calendrier est en place et a été rappelé dans la dernière circulaire du Comité organisateur. Les organisateurs de tables rondes avaient jusqu’au 15 janvier pour confirmer leur participation. Le site internet dédié au Congrès sera ouvert le 15 avril 2019. A partir de là il sera possible de proposer des résumés de communication, et de s’inscrire. Le logo est en voie d’achèvement.

L’Assemblée générale est ensuite questionnée sur le site web de l’AIEB, et la présentation de la Newsletter, éditée mensuellement par la Commission Développement. Michel Kaplan se réjouit de la mise en place du site web comme de la lettre d’informations, qu’il estime l’un comme l’autre remarquables et très positifs.

Annick Peters-Custot le remercie pour ces éloges – dans la mesure où elle participe très activement à la Newsletter – mais tient à donner à l’Assemblée générale un autre son de cloche, en deux temps : d’abord, elle estime que les aspects formels et fonctionnels du site web comme de la Newsletter ne sont pas du tout à la hauteur, ni de l’ampleur des contenus, ni des efforts et travaux dévoués des membres de la commission développement pour les nourrir, et en particulier la Newsletter. De la même manière, le site web n’est pas du tout à la hauteur, les pages en français sont à revoir, les images sont écrasées, quand on clique sur « Events » la page est entièrement vide, ce qui n’est pas très positif. Olivier Delouis renchérit, en évoquant un site statique, inégal (les informations sont moins complètes sur les pages en français qu’en anglais, ce qui n’est pas normal), et qui ne contient pas la Newsletter sur le site racine (aiebnet.gr) mais sur un site par ailleurs inconnu (<https://us17.campaign-archive.com>).

La Secrétaire reprend, en exposant une anecdote sans importance, mais révélatrice de la distorsion entre la somme des informations divulguées par la Newsletter, et donc son intérêt réel, d’un côté, et son aspect rebutant, de l’autre. Or les aspects formels ne sauraient être mis au compte de la Commission Développement, qui n’a de cesse de réclamer au Webmestre choisi par le Bureau de l’AIEB, Monsieur Kanelatos, des améliorations, et un travail réel, qui n’est jamais fait. D’ailleurs, la Secrétaire explique qu’au sein de la Commission Développement elle

est censée s'occuper de produire un inventaire des thèses en cours, mais qu'elle ne peut pour l'instant le faire.

Or, et c'est le second temps de son intervention, l'inaction du Webmestre de l'AIEB n'est pas gratuite. Là intervient un souci qui travaille la Secrétaire en tant que secrétaire de séance de l'Assemblée Générale Inter-congrès d'Athènes, qui s'est tenue, on l'a rappelé, le 22 septembre 2018. Dès le 5 octobre 2018, elle a transmis au Bureau une première version du procès-verbal de l'Assemblée, première version qui a connu ensuite les remarques, corrections et allers-retours d'usage, jusqu'à aboutir à une version finale stabilisée le 9 octobre 2018. Or, le 8 novembre 2018, lorsque le Comité turc, organisateur du Congrès de 2021, a transmis une circulaire évoquant les débats au moment de l'Assemblée d'Athènes, le procès-verbal, achevé depuis un mois, n'avait toujours pas été transmis aux comités nationaux ni été affiché sur le site web. La Secrétaire s'en est émue par mail auprès du Secrétaire général de l'AIEB dès le 9 novembre, et en a reçu une réponse dilatoire. Les comités seront avertis de l'affichage du procès-verbal sur le site de l'AIEB le 16 novembre 2018.

Or le rapport préparé par la Secrétaire du CFEB, ainsi que dans sa version finale (celle du 9 octobre 2018), renvoyait évidemment au rapport financier établi par la Trésorière de l'AIEB, et qui devait être joint au procès-verbal, ce qui est une obligation de la loi sur les Associations (loi 1901) qui régit l'AIEB. La mention de renvoi au tableau financier (« voir document joint ») avait été supprimée du rapport, et le tableau n'était pas joint. Il s'avère que ce tableau montre que, sur les 27 108 € de recettes de l'AIEB entre l'AG de Belgrade (août 2016) et l'AG Inter-Congrès d'Athènes (septembre 2018), soit 2 ans, le Bureau de l'AIEB en a consacré près de la moitié (12 653 € exactement) pour une ligne « frais pour le site web, newsletter ». Étant donné que le travail de la Commission Développement est entièrement gratuit, effectué par des bénévoles, et que les frais de déplacement de la Commission Développement sont enregistrés sur une autre ligne, cela signifie que les 12 653 euros ont servi exclusivement à rémunérer M. Kanelatos, une somme considérable (Paolo Odorico a rappelé qu'à l'heure actuelle c'est le salaire pour 2 ans à temps plein de bien des jeunes Grecs) pour un travail dont on a du mal à voir le résultat.

Nombreux, dans l'Assemblée du CFEB, se sont alors émus de l'absence du bilan financier dans le rapport de l'Assemblée d'Athènes, mais aussi du coût élevé des frais liés au site web et à la Newsletter. Proposition est faite que l'Assemblée générale du CFEB donne mandat au Président du CFEB d'interpeler le Président sur l'absence de communication du bilan financier de l'AIEB, de demander à quoi correspondent consacrées à l'entretien du site web, et de réclamer des améliorations nettes pour ce site comme pour la présentation de la Newsletter.

À l'invitation du Président, l'Assemblée passe au vote sur ce mandat, qui est adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

Paolo Odorico expose devant l'Assemblée que l'école d'été qu'il organise chaque année en Grèce, à Thessalonique, école d'été largement francophone, se tiendra cette année dans la première quinzaine du juillet, autour du thème des réseaux. Il explique que, pour parer aux insuffisances de financement par les institutions publiques, est organisé un concours international pour la production de bijoux d'inspiration byzantine.

Par ailleurs, à la requête de l'ambassadrice de la Grèce en France, Paolo Odorico organise un colloque franco-hellénique sur la byzantinologie, dont un des buts est de lutter contre l'anglomanie mono-linguistique, qui ne tient pas compte de notre production bibliographique en français (et encore moins en grec). La défense de la byzantinologie française passe par les langues et la méthode.

La discussion s'engage ensuite sur les modalités alternatives pour payer ses cotisations, notamment à distance. Le trésorier expose que la possibilité de payer sa cotisation par virement est d'ores et déjà effective, et sera effectivement indiquée dans la convocation pour l'an prochain, mais qu'il convient absolument que chaque virement soit accompagné d'un mail au trésorier, pour qu'il soit possible d'identifier le virement et son émetteur. Jean-Luc Fournet suggère de réfléchir à l'utilisation des services de PayPal. Dan Muresan donne l'exemple de l'Association des études slaves, auprès de laquelle le règlement des cotisations se fait par le biais de son site, directement. Mais ce service est probablement facturé assez cher. Olivier Delouis signale qu'on pourra sinon mettre le RIB du CFEB sur le site du Comité. Muriel Debié signale que, pour l'Association des études syriaques, le site HelloAsso a l'air de rendre des services gratuits pour le paiement des cotisations des associations.

Comme il n'y a pas d'autres points évoqués, après de nouveaux remerciements du Président (et au Président), la séance est levée à 12h40 ; elle est suivie d'un pot cordial très peu frugal et, pour ceux qui s'étaient déclarés intéressés, par une très belle visite de l'exposition *Un rêve d'Italie. La collection du marquis Campana* au musée du Louvre, sous la houlette d'un des co-commissaires de l'exposition, Laurent Haumesser.